

RÈGLEMENT NUMÉRO 466
RÈGLEMENT NUMÉRO 466
ÉTABLISSANT LES TARIFS
POUR DIVERS SERVICES
RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ
DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 432 relatif à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 12 décembre 2024.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un règlement portant le numéro 466, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

À moins d'une déclaration contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression.

Adulte : Toute personne physique âgée de 18 ans ou plus;

Enfant : Toute personne physique âgée de moins de 18 ans;

Année : L'année du calendrier;

Semaine : Du dimanche au samedi;

Dépôt : Somme d'argent remise en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être causés à un bien appartenant à la municipalité et pouvant être confisquée en guise de paiement, total ou partiel, dudit bien, service ou des dommages;

Famille : Groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation;

Résidant : Toute personne physique ou morale, habitant normalement ou occupant une place d'affaires sur le territoire de la municipalité; La municipalité reconnaît qu'un enfant dont le(s) parent(s) ou le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale est(sont) un(des) résidant(s) permanent(s) de Napierville, est considéré comme un résidant :

Municipalité : La municipalité de Napierville;

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour la fourniture des biens ou des services municipaux.

ARTICLE 3 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les tarifs prévus par ce règlement sont applicables à toute personne ou organisme qui se procure un ou plusieurs biens ou services fournis par la municipalité de Napierville.

Dans le cas où aucun tarif n'est établi pour un bien ou un service fourni par la municipalité de Napierville, le tarif de ce dernier correspond à son coût réel majoré d'un maximum de 15% à titre de frais d'administration.

Pour toute inscription après la fin de la période indiquée, un montant équivalent à 5% à titre de frais d'administration, sera chargé en plus du montant exigé pour l'activité ou cours.

INTÉRÊTS

Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la municipalité, tel que décrété par le règlement annuel de taxation et ce, dès le trente et unième (31^e) jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la municipalité à l'utilisateur ou au bénéficiaire.

Malgré ce qui précède, les montants dus par un autre organisme municipal en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la municipalité, tel que décrété par le règlement annuel de taxation et ce, dès le quatre-vingt-onzième (91^e) jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la municipalité à l'utilisateur ou au bénéficiaire.

ARTICLE 4 : TARIFICATION

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités aux annexes suivants :

- a) Administration
- b) Service des incendies
- c) Service des travaux publics
- d) Service de l'urbanisme
- e) Service des loisirs
- f) Bibliothèque
- g) Centre communautaire

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION

Tout bénéficiaire ou usager d'un bien, d'un service ou d'une activité pour lequel un tarif est exigé, en vertu du présent règlement doit au préalable s'identifier et, sur demande, fournir une preuve d'identification.

ARTICLE 6 : AJOUT D'UNE ACTIVITÉ, D'UN COURS OU D'UN SERVICE

Advenant l'ajout d'un cours, d'une activité ou d'un service après l'adoption du présent règlement, le conseil municipal autorise la directrice générale à fixer la

tarification de ce cours ou de cette activité.

ARTICLE 7: POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Annulation par le participant	<ul style="list-style-type: none">- Aucun remboursement une fois inscrits et que l'activité est débutée.- Annulation moins de 1 semaine avant le début de l'activité : Frais administratifs de 10% retenus.- Annulation plus d'une semaine avant le début de l'activité : Frais administratifs de 5% retenus.
Annulation par le participant pour des raisons médicales	<ul style="list-style-type: none">- Annulation recevable en tout temps.- Pour des raisons médicales seulement. Sur présentation d'un certificat médical original dûment signé par un médecin- Les coûts de l'activité seront remboursés au prorata des cours ou activités non suivies et ce, sans frais administratifs.
Annulation par la municipalité	<ul style="list-style-type: none">- La municipalité se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute autre raison hors de son contrôle.- Avant le début de l'activité, le remboursement sera alors intégral et sans frais administratif.- Après le début de l'activité, le remboursement sera au prorata des activités non suivies et ce sans frais administratif.

ARTICLE 8 : RÈGLES POUR COMPTE IMPAYÉ LORS DES INSCRIPTIONS

<ul style="list-style-type: none">- Camp de jour- Service de garde des camps de jour- Relâche scolaire- Toute activité énumérée dans l'annexe E.	<ul style="list-style-type: none">- Aucune inscription ne sera possible dans l'un ou l'autre de ces programmes ou activités si des frais impayés sont toujours présents dans le dossier du participant.- Avant de procéder à une nouvelle inscription, les frais impayés doivent être acquittés en totalité incluant les frais administratifs alors en vigueur.
---	--

ARTICLE 9 : ABROGATION

Le règlement 432 et ses amendements est abrogé par le présent règlement.

ARTICLE 10: ANNEXES

Les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 11 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Avis de motion :	12-12-2024
Adoption du règlement :	17-12-2024
Entrée en vigueur :	19-12-2024

ANNEXE « A »
ADMINISTRATION

Description	Coût
Authentification de document	Sans frais
Signature assermentation, déclaration solennelle	Sans frais
Certificat/attestation de conformité à la réglementation municipale produit par la municipalité	Sans frais
Célébration d'un mariage civil ou de l'union civile	Tarification judiciaire en matière civile (cap. T-16, r.10)
Demande d'accès aux documents-reproduction	Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (Chap. A-2.1, r.3)
Location de la salle du conseil:	
Lors de la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	50,00\$ (tx. Incluses)
Résident	50,00\$ (tx. Incluses)
Non-Résident	75,00\$ (tx. Incluses)
Organismes à but non lucratif	3 Locations gratuites par année civile

ANNEXE « B »
SERVICE DES INCENDIES

DESCRIPTION	COÛT
Assistance, services rendus, formations et autres aux municipalités non-membres d'une entente d'entraide déjà établie :	
Directeur (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
Directeur adjoint (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
Chef aux opérations (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
Capitaine (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
Lieutenant (selon convention collective en vigueur)	Minimum 3 heures
Pompier (selon convention collective en vigueur)	Minimum 3 heures
Pompier recrue (selon convention collective en vigueur)	Minimum 3 heures
Autopompe	750\$/ h
Échelle aérienne	1250\$/ h
Camion-citerne	500\$/ h
Unité de secours	500\$/ h
Repas	Coût réel
Frais d'administration	5%
Avantages sociaux	21% sur le temps employé facturé
Combat d'incendie – véhicule routier d'un non- résident	750\$
Demande rapport incendie	25\$ (taxes en sus)
Unité de service incendies (Pick-up)	95\$/h
Remplissage de bouteille d'air respirable	8\$/ cylindre 2200 lbs 13\$/ cylindre 4500 lbs Main-d'œuvre, Avantages sociaux, Unité de secours et Frais d'administration

ANNEXE « C »
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Description	Coût
Réfection d'une bordure de béton surélevée	
Machinerie, matériel et main-d'œuvre	250\$ le mètre linéaire non taxable
Sciage d'une bordure ou un trottoir de béton	Coût réel
Réfection d'un trottoir :	
Machinerie, matériel et main-d'œuvre	400\$ le mètre linéaire non taxable
Déplacement d'une borne-fontaine pour une tranchée inférieure à 15 mètres de longueur	
Machinerie, matériel et main-d'œuvre; Toute demande de déplacement de borne-fontaine doit avoir au préalable l'autorisation technique de la municipalité, afin d'établir la faisabilité et les contraintes qui peuvent causer des frais supplémentaires qui seront chargés au propriétaire s'il y a lieu. La municipalité se réserve le droit de refuser tout déplacement d'une borne-fontaine si elle le juge à propos et ce sans recours possible par le demandeur.	6 000\$ non taxable
Location de machinerie : Les équipements et véhicules à loués par la Direction de travaux publics seront objet de location seulement en cas d'urgence ou à la discrétion de la Direction. Les frais ci-joints n'incluent pas les coûts de l'opérateur ou le chauffeur s'il y a lieu	
Scie à béton 14"	225 \$/jour + taxes
Plaque vibrante Bomag BPR 45/550	150 \$/jour + taxes
Pilon compacteur 139 lb	120 \$/jour +taxes
Rétrocaveuse CAT 420E	180 \$/heure +taxes
Camion 6 roues	120 \$ /heure +taxes
Pick up	130 \$/ jour +taxes
Pompe 6" 357 GPM	400 \$ /jour +taxes
Pompe submersible 3" 185 GPM	120 \$/jour +taxes
Génératrice 2Kw	80 \$/jour +taxes
Rouleau compacteur Multiquip VR-36 HA	300 \$/jour +taxes
Laveuse à pression MS Jet 3000 PSI 46 GPM	110 \$ /jour +taxes
Remorque 4 roues	135 \$/jour +taxes
Boîte de tranchée	250 \$/jour +taxes
Frais de transport de l'équipement (si nécessaire)	2.10 \$/km + taxes
Fauchage de terrain (1 heure minimum)	300 \$/hre non taxable
Déplacement de lampadaire	
La totalité des frais sont chargés au propriétaire au coût réel et payable avant les travaux suivant estimation des coûts	Coût réel
Obstruction d'un égout	
Si l'obstruction se trouve dans l'emprise de la rue, pas de frais pour le propriétaire.	Sans frais
Dans le cas contraire, les frais sont à la charge du propriétaire	Coût réel

Dégel de branchements de service	
Si la conduite est gélée dans l'emprise de la rue, pas de frais pour le propriétaire.	Sans frais
Dans le cas contraire, les frais sont à la charge du propriétaire	Coût réel
Localisation d'une entrée de service	Sans frais
Demande de fermeture de la vanne de la boîte de service pour réparations.	Sans frais
Seulement la municipalité, par ses employés, a le droit d'ouvrir ou de fermer une vanne d'arrêt extérieur.	Sans frais

ANNEXE « D »
SERVICE DE L'URBANISME

Tarification applicable selon les règlements d'urbanisme en vigueur.

ANNEXE « E »
SERVICE DES LOISIRS

Description	Coût résidents de Napierville	Coûts non-résidents
Restaurant:		
Slush	Petite: 2,17\$ (taxes en sus) Moyenne: 3,48\$ (taxes en sus)	Petite: 2,17\$ (taxes en sus) Moyenne: 3,48\$ (taxes en sus)
Desserts glacées	1,75\$ / unité (taxes en sus)	1,75\$ / unité (taxes en sus)
Breuvages	1,75\$ / unité (taxes en sus)	1,75\$ / unité (taxes en sus)
Grinotines	1,75\$ / unité (taxes en sus)	1,75\$ / unité (taxes en sus)
Repas congelés	1,75\$ / portion (taxes en sus)	1,75\$ / portion (taxes en sus)
Soupe Ramen	2,17\$ / portion (taxes en sus)	2,17\$ / portion (taxes en sus)
Bière, Palm Bay Smirnoff/autres...	4,34\$ / unité (taxes en sus)	4,34\$ / unité (taxes en sus)
Bière Microbrasserie, Spiritueux	5,65\$ / unité (taxes en sus)	5,65\$ / unité (taxes en sus)
Vin	14,55\$ /Bouteille (taxes en sus)	14,55\$ /Bouteille (taxes en sus)
Verre de vin	4,34\$ / unité (taxes en sus)	4,34\$ / unité (taxes en sus)
Grillades	1,10\$/ unité (taxes en sus)	1,10\$ / unité (taxes en sus)
Camp de jour:		
Inscription 1 enfant	90,00\$ /semaine (non taxable)	180,00\$ /semaine (non taxable)
Inscription service de garde pour (AM OU PM)	5,00\$ /1/2 journée (non taxable)	10,00\$ / 1/2 journée non taxable
Inscription service de garde pour (AM OU PM)/semaine	17,50\$ /1/2 journée (non taxable)	35,00\$ /1/2 journée (non taxable)
Inscription service de garde	35,00\$ /semaine non taxable	70,00\$ /semaine non taxable
Sortie extérieur (optionnel)	35,00\$ (taxes en sus)	35,00\$ (taxes en sus)
Week-end de Noël:		
Location espace # 1 (1 table de 8 pieds)	90,00\$ (taxes en sus)	90,00\$ (taxes en sus)
Location espace # 2 (2 tables de 8 pieds)	150,00\$ (taxes en sus)	150,00\$ (taxes en sus)
Location espace # 3 (1 table 8 pieds & 1 table 6 pieds)	140,00\$ (taxes en sus)	140,00\$ (taxes en sus)
Location espace # 4 (avec accès à la cuisine)	185,00\$ (taxes en sus)	185,00\$ (taxes en sus)
Location espace # 5 (1 table de 8 pieds)	40,00\$ (taxes en sus)	40,00\$ (taxes en sus)
Location espace # 6 (2 tables de 8 pieds)	80,00\$ (taxes en sus)	80,00\$ (taxes en sus)

Location espace extérieur (autonome 10 x 10)	20,00\$ (taxes en sus)	20,00\$ (taxes en sus)
Cadeau pour enfant	20,00\$ (taxes en sus)	N/A
Soccer:		
Inscription U 3-4 ET U 5-6	60,00\$ (non taxable)	72,00\$ (non taxable)
Inscription U 7 ET U 8	80,00\$ (non taxable)	96,00\$ (non taxable)
Inscription U 9 ET U 10	80,00\$ (non taxable)	96,00\$ (non taxable)
Inscription U 11 ET U 12	100,00\$ (non taxable)	120,00\$ (non taxable)
Inscription U 13 ET U 14	100,00\$ (taxes en sus)	120,00\$ (taxes en sus)
Inscription U 15 À U 18	100,00\$ (taxes en sus)	120,00\$ (taxes en sus)
Inscription Senior	150,00\$ (taxes en sus)	180,00\$ (taxes en sus)
Cours:		
Abdos-Fessiers (1 heure -14 semaines)	135,00\$ (taxes en sus)	135,00\$ (taxes en sus)
Anglais pour enfant (1 heure -14 semaines)	95,00\$ (non taxable)	95,00\$ (non taxable)
Badminton (2 heures -14 semaines)	65,00\$ (taxes en sus)	65,00\$ (taxes en sus)
Cardio-musculation/ METAFIT (30 min. ou 1 heures- 14sem.)	70,00\$ ou 135,00\$ (taxes en sus)	70,00\$ ou 135,00\$ (taxes en sus)
Danse Country Débutant- novice- intermédiaire Danse en ligne (3 heures- 14 semaines)	155,00\$ (taxes en sus)	155,00\$ (taxes en sus)
Dressage de chien (1heure- 14 semaines)	130,00\$ (taxes en sus)	130,00\$ (taxes en sus)
Sport en gym pour jeunes enseigné Multisport/Fustal (1 heure- 14 semaines)	115,00\$ (non taxable)	115,00\$ (non taxable)
Sport en gym pour jeunes non enseigné Dek hockey (1 heure- 14 semaines)	50,00\$ (non taxable)	50,00\$ (non taxable)
Gardien averti (1 cours de 8 heures)	75,00\$ (non taxable)	75,00\$ (non taxable)
Karaté intermédiaire (1,25 heures - 14 semaines)	120,00\$ (taxes en sus)	120,00\$ (taxes en sus)
Karaté junior (1 heure - 14 semaines)	105,00\$ non taxable	105,00\$ non taxable
Premiers soins (1 cours-16 heures)	100,00\$ (taxes en sus)	100,00\$ (taxes en sus)
Volleyball (2 heures- 14 semaines)	65,00\$ (taxes en sus)	65,00\$ (taxes en sus)
Yoga (1,25 heures- 14 semaines)	180,00\$ (taxes en sus)	180,00\$ (taxes en sus)
Yoga sur chaise (1 heure- 14 semaines)	135,00\$ (taxes en sus)	135,00\$ (taxes en sus)

Pilates (1 heure - 14 semaines)	135,00\$ (taxes en sus)	135,00\$ (taxes en sus)
Pickleball (2 heures - 14 semaines)	65,00\$ (taxes en sus)	65,00\$ (taxes en sus)
Zumba Toning (1 heure- 14 semaines)	135,00\$ (taxes en sus)	135,00\$ (taxes en sus)
Zumba (1 heure- 14 semaines)	135,00\$ (taxes en sus)	135,00\$ (taxes en sus)
Zumba kid (1 heure- 14 semaines)	105,00\$ (taxes en sus)	105,00\$ (taxes en sus)
Cours de Natation Nageur 1-4 ans (45 minutes- 8 cours)	90,00\$ (non taxable)	135,00\$ (non taxable)
Cours de Natation préscolaire (30 minutes- 8 cours)	50,00\$ (non taxable)	75,00\$ (non taxable)
Cours de Natation parents-enfants (30 minutes- 8 cours)	50,00\$ (non taxable)	75,00\$ (non taxable)
Aqua Zumba (8 semaines)	85,00\$ (taxes en sus)	85,00\$ (taxes en sus)
Aqua Fitness (8 semaines)	85,00\$ (taxes en sus)	85,00\$ (taxes en sus)
Forme Physique (8 semaines)	85,00\$ (taxes en sus)	85,00\$ (taxes en sus)
Bain libre-longueurs non-résidents Enfants: 5-14 ans Adulte: 15 ans et +	Gratuit	2,60\$ (taxes en sus) 4,35\$ (taxes en sus)
Dek Napierville:		
Inscription par saison (Pour l'équipe)	1 500,00\$ /saison (taxes en sus)	1 500,00\$ /saison (taxes en sus)
Inscription joueur (Par match)	13,05\$ (taxes en sus)	13,05\$ (taxes en sus)
Inscription junior- Récréatif	50,00\$ (non taxable)	50,00\$ (non taxable)
Inscription junior- Compétitif moins de 15 ans	90,00\$ (non taxable)	90,00\$ (non taxable)
Inscription junior- Compétitif 15 ans et plus	90,00\$ (taxes en sus)	90,00\$ (taxes en sus)
Inscription par équipe par tournoi	Adulte: 450,00\$ (taxes en sus) Junior: 350,00\$ (non taxable)	Adulte: 450,00\$ (taxes en sus) Junior: 350,00\$ (non taxable)
Divers:		
Billets pour soirée cultu- relle	20,00\$ à 60,00\$ (taxes en sus)	20,00\$ à 60,00\$ (taxes en sus)
Location:		
Ski de fond à l'heure	3,00\$/ 24 heures (taxes en sus)	3,00\$ / 24 heures (taxes en sus)
Ski de fond à la fin de semaine	6,00\$/week-end (taxes en sus)	6,00\$ /week-end (taxes en sus)
Ski de fond à la semaine	10,00\$/ semaine (taxes en sus)	10,00\$ / semaine (taxes en sus)
Surface de DEK	25,00\$/ heure (Taxes en sus)	37,50\$/ heure (Taxes en sus)

Glace en soirée secteur Patinoire	25,00\$/ heure (Taxes en sus)	37,50\$/ heure (Taxes en sus)
Chalet pour la journée (8 heures)	200,00\$ (taxes en sus)	300,00\$ (taxes en sus)
Chalet pour UNE demi-journée (4 heures)	100,00\$ (taxes en sus)	150,00\$ (taxes en sus)
Chalet à l'heure	30,00\$/ heure (Taxes en sus)	45,00\$/ heure (Taxes en sus)
Dépôt:		
Dépôt exigible lors du paiement final. Ce montant sera conservé seulement s'il y a des dommages	100,00\$	100,00\$
Aréna:		
Tarif patin et hockey libre enfant	Gratuit	2.60\$ /enfant (taxes en sus)
Tarif patin et hockey libre adulte	Gratuit	4.35\$ /enfant (taxes en sus)
		À l'exception des citoyens des municipalités participantes

RABAIS

Inscriptions aux activités :

- 1- 15% de rabais pour les gens de 50 ans et + (à l'exception des forfaits);
- 2- 5% de rabais pour l'inscription d'un deuxième membre de la même famille résidant à une même adresse, à une même activité;
- 3- 10% de rabais pour l'inscription d'un troisième membre de la même famille résidant à une même adresse, à une même activité;

Camp de jour :

Lors de l'inscription à une semaine complète :

- 5% de rabais pour le 2^e enfant d'une même famille, résidant à une même adresse;
- 10% de rabais pour le 3^e enfant d'une même famille, résidant à une même adresse;

ANNEXE « F »
BIBLIOTHÈQUE

DESCRIPTION	COÛT
Frais de retard	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Location de livres ou autres	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Photocopie, impression, télécopieur	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Abonnement	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Vente de livres	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Livre perdu/liseuse perdue	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Carte d'abonnement	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
Autres	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville

ANNEXE « G »
CENTRE COMMUNAUTAIRE

Description	Coût
Location: Salle Jean-Laurent Foucault	
Résident	120,00\$ (taxes incluses)
Non-Résident	180,00\$ (taxes incluses)
Funérailles d'un résident	65,00\$ (taxes incluses)
Funérailles d'un non-résident	97,50\$ (taxes incluses)
Location pour un 4 heures par un résident	55,00\$ (taxes incluses)
Location pour un 4 heures par un non-résident	82,50\$ (taxes incluses)
Lorsque le locateur a besoin de la salle la veille pour la préparation et décoration seulement et ce, à partir de 18h00	25,00\$ (taxes incluses)
Location: Salle Maurice-Dupuis	
Résident	195,00\$ (taxes incluses)
Non-Résident	292,50\$ (taxes incluses)
Funérailles d'un résident	80,00\$ (taxes incluses)
Funérailles d'un non-résident	120,00\$ (taxes incluses)
Location pour un 4 heures par un résident	105,00\$ (taxes incluses)
Location pour un 4 heures par un non-résident	157,50\$ (taxes incluses)
Lorsque le locateur a besoin de la salle la veille pour la préparation et décoration seulement et ce, à partir de 18h00	50,00\$ (taxes incluses)
Location: Salle Dr. Arthur-Ouimet	
Résident	325,00\$ (taxes incluses)
Non-Résident	487,50\$ (taxes incluses)
Funérailles d'un résident	120,00\$ (taxes incluses)
Funérailles d'un non-résident	180,00\$ (taxes incluses)
Location pour un 4 heures par un résident	155,00\$ (taxes incluses)
Location pour un 4 heures par un non-résident	232,50\$ (taxes incluses)
Lorsque le locateur a besoin de la salle la veille pour la préparation et décoration seulement et ce, à partir de 18h00	50,00\$ (taxes incluses)
Dépôt:	
Dépôt exigible lors du paiement final. Ce montant sera conservé seulement s'il y a des dommages	500,00\$
Organismes à but non lucratif:	
Organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de Napierville	3 locations gratuites par année civile